



Paulhan le 20 Avril 2026

COMMUNE DE PAULHAN

ARRETE DU MAIRE

N° 2026/009

Le Maire de la commune de Paulhan,
Vu l'article L 2122-18 du Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu la délibération du 20 Mars 2026 fixant le nombre d'adjoints,
Vu l'élection de Madame Christine RICARD, en qualité de deuxième adjointe, lors de la séance du conseil municipal du 20 Mars 2026

ARRETE

Article 1er : à compter de ce jour, délégation de fonction et de signature est donnée à Madame Christine RICARD, deuxième adjointe au Maire, dans les matières suivantes :

- Santé
- Petite Enfance

Article 2 : Le présent arrêté sera inscrit au registre des actes de la mairie et copie en sera adressée à Madame la Préfète de l'Hérault et à Monsieur le Receveur Municipal.

Le Maire : Claude VALERO

Notifié le

Le Maire :

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte
- affiché le

Transmis au représentant de l'Etat le :



Accusé de réception en préfecture
034-213401946-20260420-2026-009-AJ
Date de réception préfecture : 22/04/2026